



Conseil d'administration du 30 novembre 2018

Une énième baisse d'effectifs et de subvention toujours sans autre argument que l'austérité

1/ Budget rectificatif N°2 ([document](#))

Ce budget comporte un ajustement de 1,2 M€ de masse salariale pris sur le budget de fonctionnement. L'administration indique 3 causes :

- la prise en charge des retards du MTES (par exemple le retard dans les arrêtés de changement de situation)
- l'augmentation de la rémunération des jours des CET
- les primes de restructuration (Nice notamment)

La CGT dénonce le fait que le ministère ne donne pas de moyens supplémentaires au Cerema qui doit limiter son fonctionnement pour payer les agents !

Le directeur général répond qu'on ne peut pas revendiquer à la fois d'avoir des agents en PNA, et non en détachement, et revendiquer de ne pas subir les contraintes liées aux statuts.

Notre commentaire : doit-on comprendre que si les agents étaient en détachement au Cerema ils seraient moins bien rémunérés qu'en PNA ? Mais surtout, le sens de notre intervention n'est évidemment pas de demander que les agents du Cerema ne bénéficient pas de ces ajustements, mais que la tutelle, qui fixe une subvention en fonction d'un contexte, la modifie lorsque ce contexte évolue en cours d'année (ce qu'elle n'hésite pas à faire en effet mais étrangement seulement lorsque cela se traduit par une baisse de subvention...)

Vote : Pour 13 ; Contre 5 (2 CGT ; 1 FO ; 2 CFDT/UNSA)

2/ Analyse de la masse salariale ([document](#))

Dans la continuité, cette présentation pointe que la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) diminue plus rapidement que la masse salariale. À ce rythme, elle ne couvrira plus la masse salariale à partir de 2020.

Pour la CGT cette analyse appuie la demande de hausse de la subvention de l'État au Cerema, car à partir de 2020 la paye des agents sera conditionnée à l'augmentation des recettes tiers, à moins que les effectifs diminuent plus rapidement que prévu ... ?

3/ Budget prévisionnel 2019 ([document](#))

Ce budget acte la suppression de 101 postes et une nouvelle diminution de la SCSP de 4,6 %. Il maintient le niveau d'investissement. Toutefois, le Cerema n'a toujours pas la capacité d'investir suffisamment pour remplacer le matériel nécessaire à ses missions.

Aux revendications CGT pour les ETST, le Cerema répond par une mesure spécifique de l'établissement en budgétisant une revalorisation d'environ 65€ brut mensuel de la prime de service et de rendement pour ces agents, ce dont nous nous félicitons.

Le directeur général explique qu'il faudra après « Cerem'avenir » demander au ministère et à Bercy des moyens d'investissements en plus de la subvention sur des orientations concrètes et des besoins spécifiques. La CGT soutient cette volonté de la direction de demander à l'État des ressources supplémentaires pour investir. Elle fait remarquer qu'il ne faut pas simplement investir dans des matériels, mais aussi s'occuper du patrimoine. Elle propose des investissements vertueux dans les domaines de la rénovation thermique des bâtiments pour s'orienter sur des solutions passives voir productrice d'énergie !

En réponse à notre déclaration liminaire, les 2,2 M€ spécifique pour Cerem Avenir portent sur le fonctionnement (nouveau logiciels...) et l'investissement (nouveau matériel).

Au travers de ce budget la question de l'accès des collectivités au Cerema (recettes tiers) est évoqué. Le directeur général explique qu'il travaille, sur la base de l'éclairage du Conseil d'État, à la possibilité du in house pour les collectivités. Le Cerema pourrait intervenir pour les collectivités comme pour l'État sans passer par le marché concurrentiel. Pour le directeur général ceci serait possible moyennant quelques ajustements du statut du Cerema, notamment celle de la participation des membres du collège des collectivités entant que représentant des collectivités et non des associations des collectivités.

Rappelons que la CGT a toujours soutenue cette possibilité dès les premiers échanges avec le ministère concernant la création du Cerema. Pour autant que nécessaire, un recours direct au Cerema ne règle pas tout, car seuls les communes les plus aisées pourront s'offrir ses services.

Le président du CA (le représentant de la Association des Maires de France), pense que l'ANCT permettra de faire face pour ces petites communes. Il ne souhaite pas une intervention non payante du Cerema.

Pour la CGT ce ne sera possible que si l'ANCT dispose d'un budget en propre qui ne soit pas pris sur les autres opérateurs !

Notons l'excellente intervention de la représentante de l'assemblée des communautés de France qui constate que depuis la création du Cerema on lui a demandé beaucoup d'efforts, mais que malgré cela, l'orientation n'a pas évolué. Particulièrement le Cerema ne travaille pas assez pour les collectivités, alors que c'était l'ambition de sa création. Budget après budget, elle constate les baisses de moyen. Elle déplore le temps perdu depuis 4 ans et s'étonne du manque d'expertise et de volonté politique pour instituer le In House avec les collectivités dès la création du Cerema. Elle pense qu'il est un peu tard pour y réfléchir, d'autant qu'elle constate que les départements ont su bien avant l'État offrir aux petites collectivités une aide en ingénierie sur cette base. Une concurrence Etat département ne serait pas très souhaitable. A la différence de l'optimisme du directeur général et du président du CA elle doute que l'ANCT ne soit qu'une structure de plus qui n'aura pas d'impact.

Dans la continuité, la CGT rappelle que le temps de l'adaptation du Cerema aux baisses imposées d'effectif est fini. Chaque départ d'agent est une perte du capital humain et de compétence indispensable à la survie des missions. Mais, face à l'orientation comptable les arguments sur la conservation d'un outil technique au bénéfice de toute la nation semble peser peu !

Vote : Pour 12 ; Contre 6 (Les OS et la représentante de l'assemblée des communautés de France)

A noter qu'en réponse au courrier CGT du 14 novembre à la ministre du MCTRCT, celle-ci visitera le Cerema à Blois fin janvier (date prévue le 25 janvier) et à Lyon.

4/ IKV

À l'exception des représentants de FO qui se sont abstenus, le conseil d'administration a validé le prolongement de l'IKV dans le cadre du prolongement de l'expérimentation ministériel jusqu'à fin de l'année et des mesures attendues de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Nous avons demandé que le ministère prolonge l'effet de l'expérimentation tant que les mesures de la LOM ne sont pas votées et surtout appliquées.

Bien qu'insuffisantes, la CGT est toujours favorable lorsque des mesures de ce type améliorent le quotidien des agents.